

DEC220213DAJ

Décision portant délégation de signature à M. André Le Bivic, directeur de l'Institut des sciences biologiques (INSB)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1110-1 à L. 1181-1 et L. 1211-1 à L. 1274-3 ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC172185DAJ du 31 août 2017 portant nomination de Mme Claire Ferras-Fleutry aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des sciences biologiques (INSB) ;

Vu la décision DEC183257DAJ du 10 janvier 2019 portant nomination de M. André Le Bivic aux fonctions de directeur de l'Institut des sciences biologiques (INSB) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. - Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. André Le Bivic, directeur de l'Institut des sciences biologiques (INSB), à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

1.1. UNITES DE RECHERCHE ET UNITES D'APPUI ET DE RECHERCHE

- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales.

1.2. GESTION SCIENTIFIQUE



- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux unités de recherche et d'appui et de recherche ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

1.3. DECLARATIONS DIVERSES

- les déclarations et demandes relatives à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales, effectuées en application des dispositions du code de la santé publique susvisé et de leurs textes réglementaires d'application ;
- les déclarations et demandes d'autorisation relatives au prélèvement, à la conservation et à la préparation à des fins scientifiques d'éléments du corps humain, effectuées en application des dispositions du code de la santé publique susvisé et de leurs textes réglementaires d'application.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. André Le Bivic, directeur de l'INSB, délégation est donnée à Mme Claire Ferras-Fleury, directrice adjointe administrative de l'INSB, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, dans la limite de ses attributions.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le président - directeur général

Antoine Petit

